Rapport annuel 2020 relatif au prix et à la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés

SOMMAIRE

1ERE PARTIE LES INDICATEURS TECHNIQUES 5

1-LE TERRITOIRE DESSERVI ET LES COMPETENCES 6
1.1 Le territoire desservi 6
1.2 Les compétences 7
2-LA PREVENTION DES DECHETS 7
2.1 Indice de réduction des déchets par rapport à 2010 7
2.2 Communication 8
2.3 Les actions de prévention des déchets 8
3-ORGANISATION DE LA COLLECTE DES DECHETS 9
3.1 Organisation de la collecte et pré-collecte 9
3.2 Equipements disponibles liés à la collecte en apport volontaire (hors déchèteries) 10
3.3 Les déchèteries 11
3.3.1 Horaires d'ouvertures 11
3.3.2 Fréquentation 12
3.3.3 Accueil des professionnels 13
4-BILAN DE LA COLLECTE DES DECHETS 13
4.1 Les déchets ménagers 13
4.2 Les recyclables : emballages, papiers et verre 14
4.3 Les déchets verts en porte à porte 14
4.4 Les marchés municipaux 14
4.5 Les textiles 14
4.6 Les déchèteries 15
5 LE TRAITEMENT DES DECHETS : ORGANISATION 21
5.1 Localisation des unités de traitement existantes 21
5.2 Capacités de traitement des unités de traitement 22
5.3 Les repreneurs des matières valorisables issues du tri sélectif 22
6 LE TRAITEMENT DES DECHETS : BILAN. 22
6.1 Tonnages traités 22
6.2 Détail des tonnages de déchets issus de la collecte sélective et des recettes associées. 23
6.3 Taux global de valorisation 24
6.4 Refus de tri et performance 25

2EME PARTIE LES INDICATEURS ECONOMIQUES ET FINANCIERS 28

1 MODALITES D'EXPLOITATION DU SERVICE PUBLIC DE GESTION DES DECHETS 29
1.1 Les modes de gestion 29
1.2 Le montant annuel des principales prestations rémunérées à des entreprises. 29
2 BUDGET, COUT DU SERVICE ET FINANCEMENT 30
2.1 Le montant annuel global des dépenses liées aux investissements et au fonctionnement du service et les produits. 30
2.2 Coût brut et coût aidé ramené à l'habitant 35
2.3 Coût brut et coût aidé ramené à la tonne 36
2.4 Le financement du service public 38

Les faits marquants de l'année 2020

- Arrêt de la régie de collecte au 1er janvier 2020 : la prestation a été confiée à COVED jusqu'au 31 décembre 2025 ;
- Vente des deux BOM 26 t et de la micro-benne ;
- Vente du site de la Grange Barbier ;
- Ouverture de la déchèterie de Sorigny au 1er juin 2020 : le gardiennage est assuré par les agents de la régie de collecte, le transport et le traitement ont été confiés à OURRY-SUEZ ;
- Première étape de l'augmentation de la TGAP de 18 €/t à 30 €/t.

1ERE PARTIE LES INDICATEURS TECHNIQUES

1-Le territoire desservi et les compétences

1.1 Le territoire desservi

La Communauté de communes exerce la compétence « déchets » sur l'ensemble de son territoire, néanmoins la gestion technique de la partie ouest (18 232 habitants) est déléguée au SMICTOM du Chinonais.

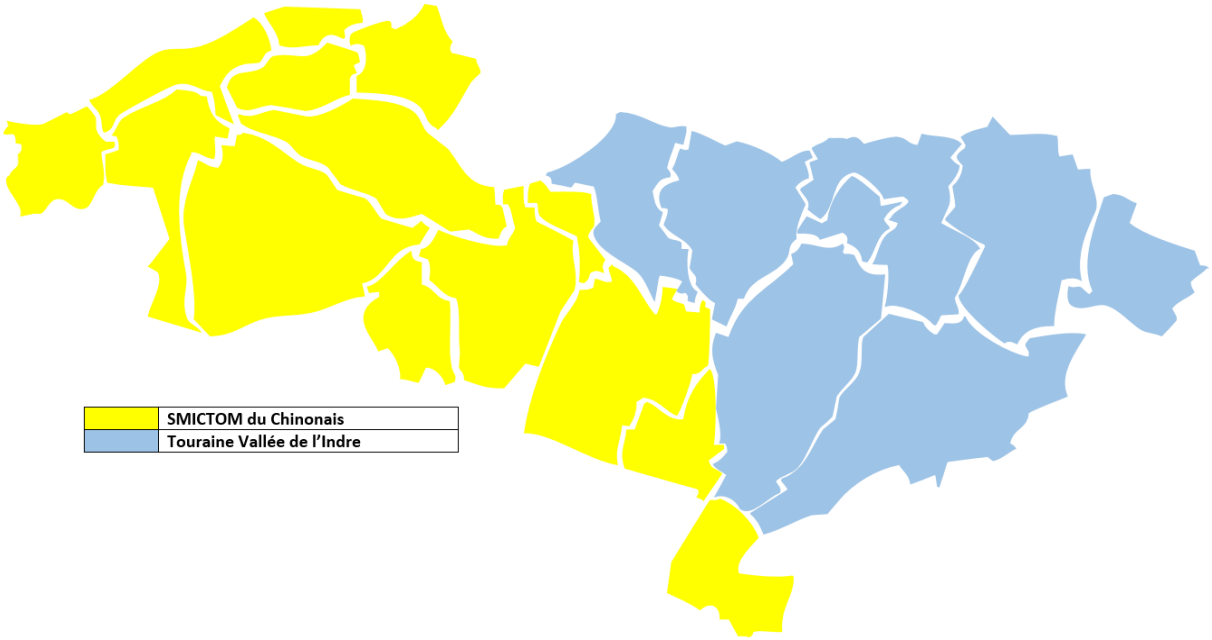

Territoire desservi : 34 694 habitants

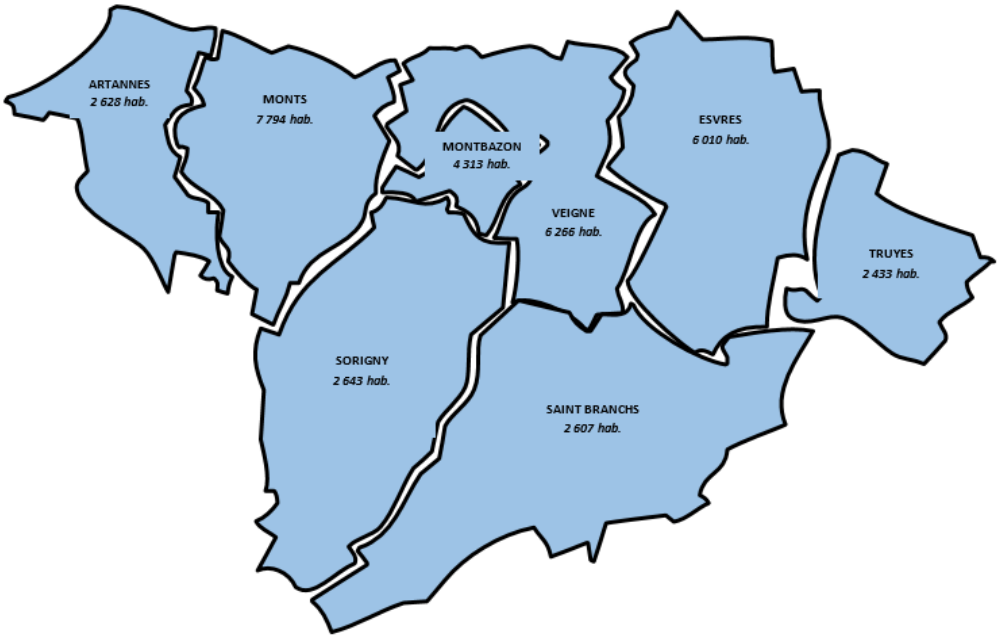

1.2 Les compétences

- collecte des ordures ménagères,
- collecte des déchets recyclables,
- collecte en déchèterie,
- traitement.

2-La prévention des déchets

2.1 Indice de réduction des déchets par rapport à 2010

L'indice de réduction des déchets est calculé comme suit :

- le tonnage des déchets ménagers et assimilés produits en 2010 correspond à l'indice 100,
- l'indice pour l'année concernée par le rapport annuel est calculé en multipliant le tonnage concerné par 100 et en divisant par le tonnage de 2010.

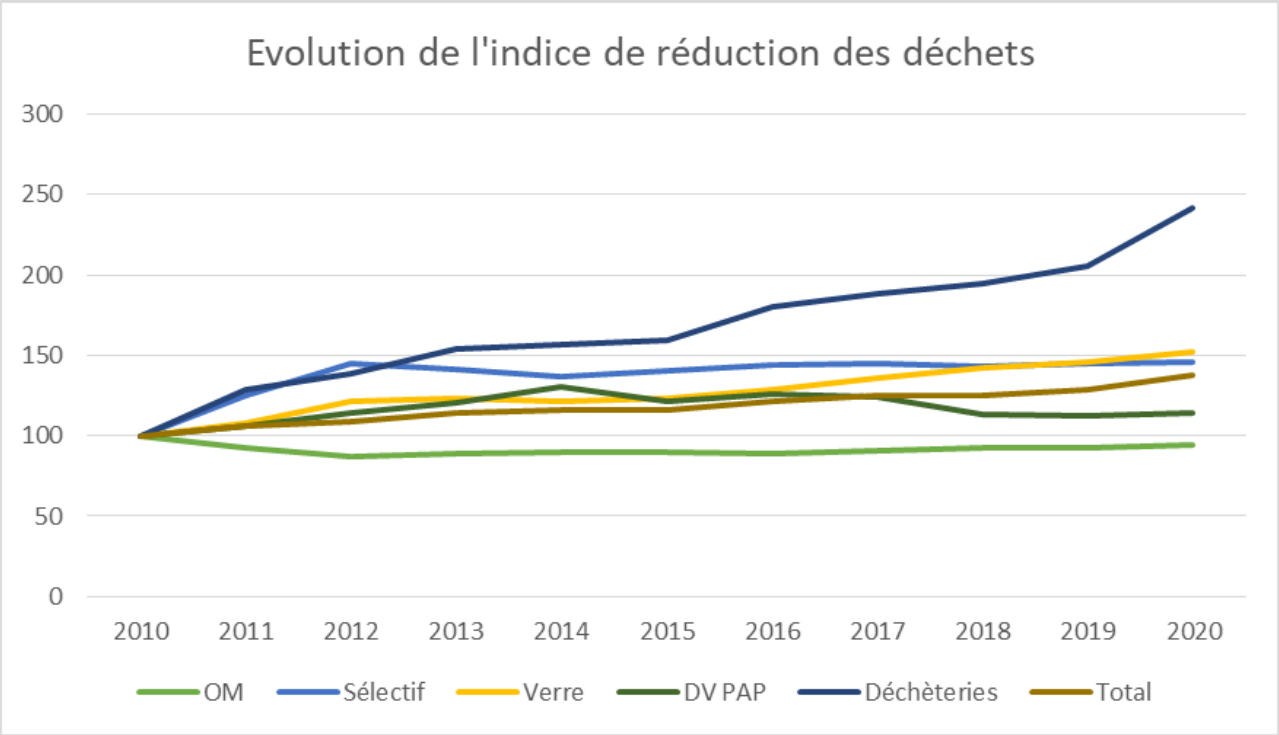

	2010	2019	2020	Evolution 2019-2020	Evolution 2010-2020
Ordures ménagères	100	92	94	2%	-6%
Sélectif	100	145	146	0,7%	46%
Verre	100	146	152	4%	52%
Déchets verts PàP	100	112	114	2%	14%
Déchèteries	100	206	241	17%	41%
Total des déchets	100	128	138	8%	38%

L'analyse de l'évolution de l'indice de réduction montre :

- une baisse de la production d'ordures ménagères et ce malgré l'évolution de la population,
- une stagnation du tri sélectif,
- une hausse continue du tri du verre,
- un envol de la fréquentation des déchèteries, renforcé en 2020 par l'épidémie de Covid et l'ouverture de la déchèterie de Sorigny,
- une hausse générale de la production de déchets sur le territoire à mettre en perspective avec l'augmentation de la population.

2.2 Communication

Touraine Vallée de l'Indre met en œuvre divers moyens d'information à destination des usagers du territoire :

- animations en milieu scolaire : les collèges et écoles du territoire sollicitent l'animateur environnement. Le contenu pédagogique est adapté en fonction du cycle concerné. Il s'agit d'ateliers sur le thème de la reconnaissance des matières et du tri des emballages, le recyclage, la réduction des déchets et le gaspillage alimentaire ;
- information grand public : édition d'un guide du tri, refonte du guide de compostage, actualisation des pages internet dédiées, organisation de réunions et ateliers avec Nature Environnement ;
- communication en porte à porte : lorsque des problèmes ponctuels sont identifiés tant chez les particuliers que chez les professionnels, l'animateur se déplace pour rappeler et expliquer les consignes de tri ;
- permanences du vendredi matin : lorsque les particuliers viennent retirer leurs bacs et composteurs, l'animateur leur distribue les guides édités par la Communauté de communes et leur rappelle les consignes de tri.

Touraine Vallée de l'Indre accompagne les organisateurs de manifestations (brocantes, courses à pied, triathlon, festivals…) dans la gestion de leurs déchets, dimensionnement du dispositif de gestion des déchets de la manifestation et prêt des bacs de tri sélectif.
Touraine Vallée de l'Indre est notamment chargée de la gestion des déchets du festival Terres du Son.

2.3 Les actions de prévention des déchets

2.3.1 Le compostage

La fraction fermentescible des ordures ménagères représente 20 à 30 % du poids de la poubelle traditionnelle.
Touraine Vallée de l'Indre accompagne le tri à la source par :

- la pratique du compostage individuel (1 750 composteurs sur le territoire),
- la pratique du compostage collectif de quartier ou en pied d'immeuble (nombre).

Touraine Vallée de l'Indre propose des composteurs de 320 litres au tarif de 10 € TTC (vendus à prix coûtant). Leur distribution est accompagnée d'un guide du compostage.

	2019	2020	Variation
Nombre de composteurs vendus	186	165	-11,3%

Au total, 1 750 composteurs sont installés sur le territoire, soit un taux d'équipement de 12,3% des foyers.

2.3.2 La mise en place d'un espace ré-emploi sur la déchèterie de Sorigny

La déchèterie de Sorigny dispose d'un local de 62 m^2, destiné à stocker les objets ré-utilisables.
Le tri est réalisé par les agents de la déchèterie, préalablement formés par Emmaüs. Les objets ainsi collectés sont acheminés chez Emmaüs à Esvres-sur-Indre

2.3.3 Le projet de ressourcerie

Touraine Vallée de l'Indre accompagne le projet de ressourcerie porté par l'association Vire. Il devrait voir le jour en 2022.

2.3.4 L'opération STOP PUB

Touraine Vallée de l'Indre met à disposition des habitants des autocollants STOP PUB afin de limiter la quantité de papiers à recycler annuellement.

3-Organisation de la collecte des déchets

3.1 Organisation de la collecte et pré-collecte

3.1.1 La collecte des ordures ménagères

La collecte est effectuée, en porte à porte, une fois par semaine sur l'ensemble du territoire. Les ordures ménagères sont collectées dans le contenant fourni par la collectivité : un bac roulant noir dont la taille dépend de la composition du foyer :

- bac roulant 140L : foyer de 1 à 4 personnes,
- bac roulant 240L : foyer de 5 à 7 personnes,
- bac roulant 360L : foyer au-delà de 7 personnes,
- bac roulant 770L : point de regroupement, gros producteurs.

3.1.2 La collecte des emballages recyclables et papiers

Les flux d'emballages ménagers et de papiers d'écriture recyclables sont présentés en flux mélangés.

La collecte est effectuée, en prestation de service par COVED, en porte à porte, une fois par semaine. Deux types de contenants sont autorisés : principalement les sacs translucides fournis par la collectivité (disponibles en mairie et au siège de la Communauté de communes), et des bacs roulants 120L sur les communes de Saint-Branchs, Montbazon et Veigné.

3.1.3 Le verre

Le verre est collecté en colonnes d'apport volontaire aériennes (84) et enterrées (16) en prestation de service confiée à COVED.

3.1.4 Les déchets végétaux

La collecte des déchets végétaux est effectuée en porte à porte, par COVED, uniquement sur les communes de Montbazon, Monts et Veigné, et ce, 36 fois par an selon un calendrier défini. Deux types de contenants sont autorisés : bacs de 120L à 240L. Chaque foyer peut présenter lors de la collecte au maximum 2 bacs de 240L.

3.1.5 Les déchets des marchés municipaux

La collecte des déchets des marchés municipaux est prise en charge par la Communauté de communes depuis 2011. Elle concerne les marchés de Montbazon, Veigné, Esvres et Monts. Elle est réalisée en prestation de service par COVED.

3.2 Equipements disponibles liés à la collecte en apport volontaire (hors déchèteries)

Type de contenants	Colonne aérienne ou enterrée	Colonne
Nombre de contenants	100	19
Ratio/habitant	1 pour 346 hab	1 pour 1 826 hab

3.3 Les déchèteries

Touraine Vallée de l'Indre gère trois déchèteries.

Localisation des déchèteries

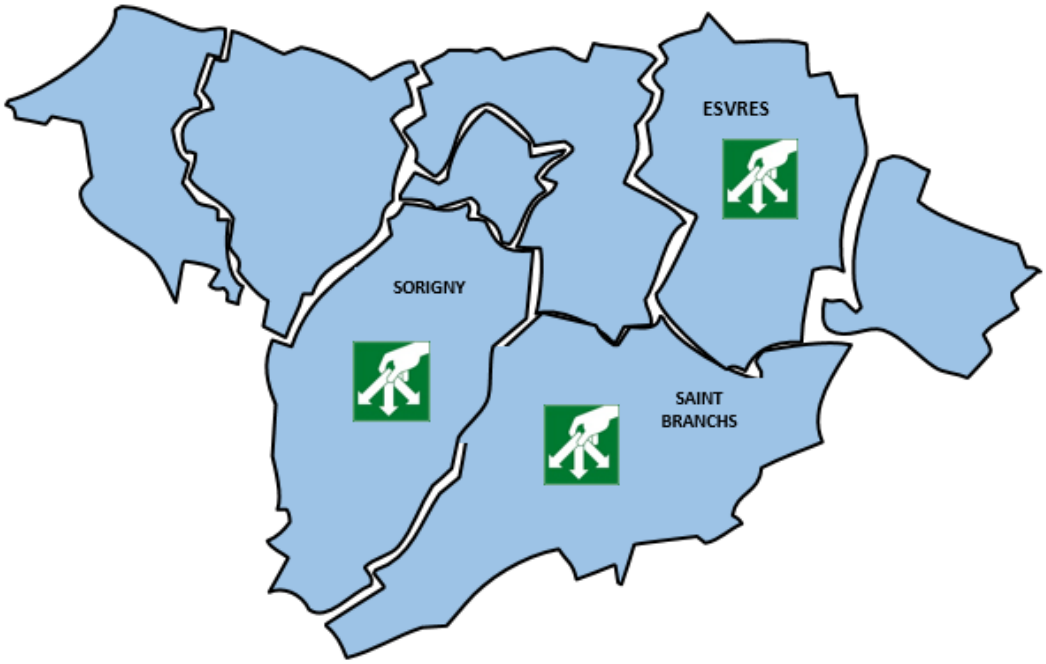

Jusqu'au 1er octobre 2020, les habitants de Monts et d'Artannes-sur-Indre avaient également accès à la déchèterie de Joué-les-Tours dans le cadre d'une convention avec Tours Métropole Val de Loire.

3.3.1 Horaires d'ouvertures

	Esvres sur Indre		**Saint Branchs**	
	Eté	Hiver	Eté	Hiver
Lundi	9h -12h	9h - 12h	**Fermé**	
	14h - 18h	14h - 17h		
Mardi	**Fermé**		9h - 12h	9h - 12h
			14h - 18h	14h - 17h
Mercredi	9h -12h	9h - 12h	**Fermé**	
	14h - 18h	14h - 17h		
Jeudi	9h -12h	9h - 12h	**Fermé**	
	14h - 18h	14h - 17h		
Vendredi	**Fermé**		9h - 12h	9h - 12h
			14h - 18h	14h - 17h
Samedi	9h - 13h	9h - 13h	9h - 13h	9h - 13h
	14h - 18h	14h - 17h	14h - 18h	14h - 17h

Eté : du 01/04 au 30/09 Hiver : du 01/10 au 31/03

La déchèterie de Sorigny est ouverte du lundi au samedi, de 8h30 à 12h et de 14h à 17h30. Elle est également accessible aux habitants de Sainte-Catherine-de-Fierbois et Villeperdue.

3.3.2 Fréquentation

Nombre de passages par site et par an.

	2019	**2020**	**Variation**
Esvres	34 698	30 509	-12,1%
St Branchs	21 813	15 644	-28,3%
Sorigny	-	21 722	-
Total	**56 511**	**67 875**	**20,1%**
Joué-les-Tours	17 272	8 665	-49,8%
Total	**73 783**	**76 540**	**3,7%**

La déchèterie de Sorigny a ouvert ses portes le 1er juin 2020. De ce fait la convention liant Touraine Vallée de l'Indre à Tours Métropole Val de Loire pour l'accès à la déchèterie de Joué-Lès-Tours a cessé le 1er octobre 2020.

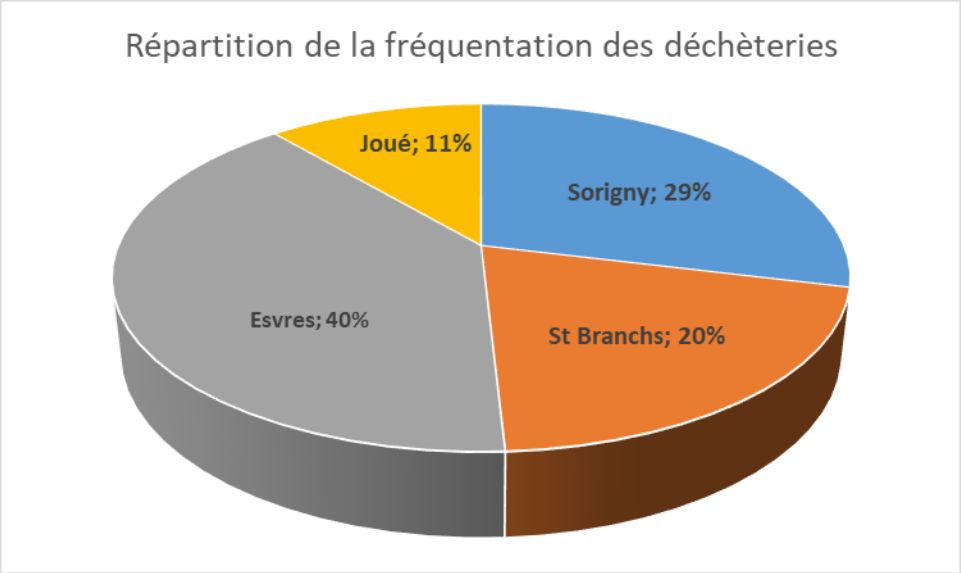

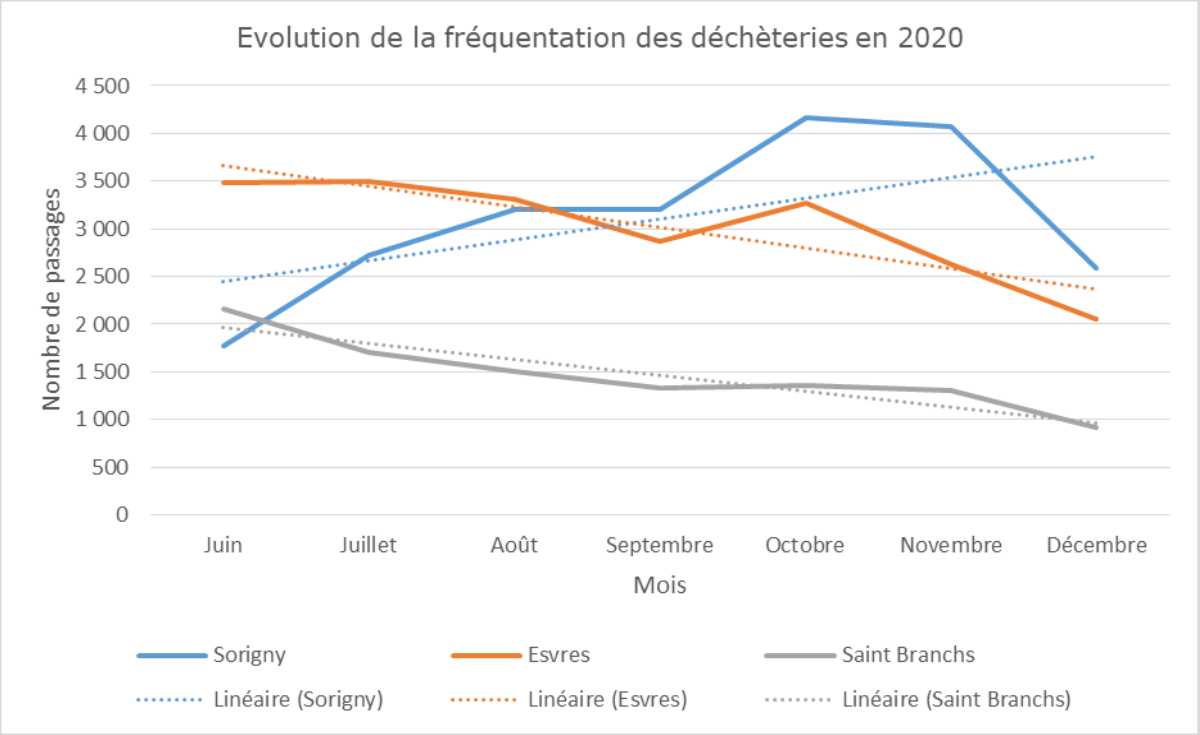

3.3.3 Accueil des professionnels

Depuis le 1er janvier 2014, les professionnels sont acceptés sur les 2 déchèteries.
Seuls les déchets suivants sont acceptés avec dépôts payants pour certains :

- cartons : gratuit
- ferrailles : gratuit
- tout-venant : 18 €/m^3
- gravats : 20 €/m^3
- bois : 25 €/m^3
- végétaux : 8 €/m^3

	2019	2020	Variation
Nombre de PRO dotés de badges	289	306	6%
Volume apporté	230 m^3	628 m^3	173%
Total Recettes	2 329 €	4 318 €	

4-Bilan de la collecte des déchets

4.1 Les déchets ménagers

	2019	2020	Variation
Tonnage collecté (t)	6 769	6 894	1,8%
Ratio (kg/hab/an)	198	199	0,5%
Moyenne nationale (kg/an/hab)		254	

4.2 Les recyclables : emballages, papiers et verre

Emballages et papiers

	2019	**2020**	**Variation**
Tonnage collecté (t)	1 762	1 773	0,6%
Ratio (kg/hab/an)	51	51	-

Verre

	2019	**2020**	**Variation**
Tonnage collecté (t)	1 449	1 508	4,1%
Ratio (kg/hab/an)	42	43	2,4%

Total recyclables

	2019	**2020**	**Variation**
Tonnage collecté (t)	3 211	3 281	2,2%
Ratio (kg/hab/an)	94	95	1,1%
Moyenne nationale (kg/hab/an)		109	

4.3 Les déchets verts en porte à porte

	2019	**2020**	**Variation**
Tonnage collecté (t)	2 274	2 310	1,6%
Ratio (kg/hab/an)	125	126	0,8%

4.4 Les marchés municipaux

	2019	**2020**	**Variation**
Tonnage collecté (t)	29	37	27,6%

4.5 Les textiles

	2019	**2020**	**Variation**
Points de collecte	19	19	-
Bornes installées	21	21	-
Quantité collectée (t)	103	113	+9,7%

4.6 Les déchèteries

4.6.1 Récapitulatif des tonnages collectés en déchèterie

	2019	2020	Variation
Tout-venant	2 209 t	2 206 t	-0,1%
Gravats	1 617 t	2 048 t	26,7%
Bois	282 t	357 t	26,6%
Déchets verts	2 033 t	2 397 t	17,9%
Cartons	146 t	173 t	18,5%
Papiers	9 t	47 t	422,2%
Ferrailles	194 t	292 t	50,5%
DDS	101 t	121 t	19,8%
Eco-DDS	0 t	6 t	
Amiante	68 t	70 t	2,9%
Pneus	10 t	9 t	-10%
DEE	173 t	223 t	28,9%
Plâtre	0	45 t	
Total	**6 842 t**	**7 994 t**	**16,8%**

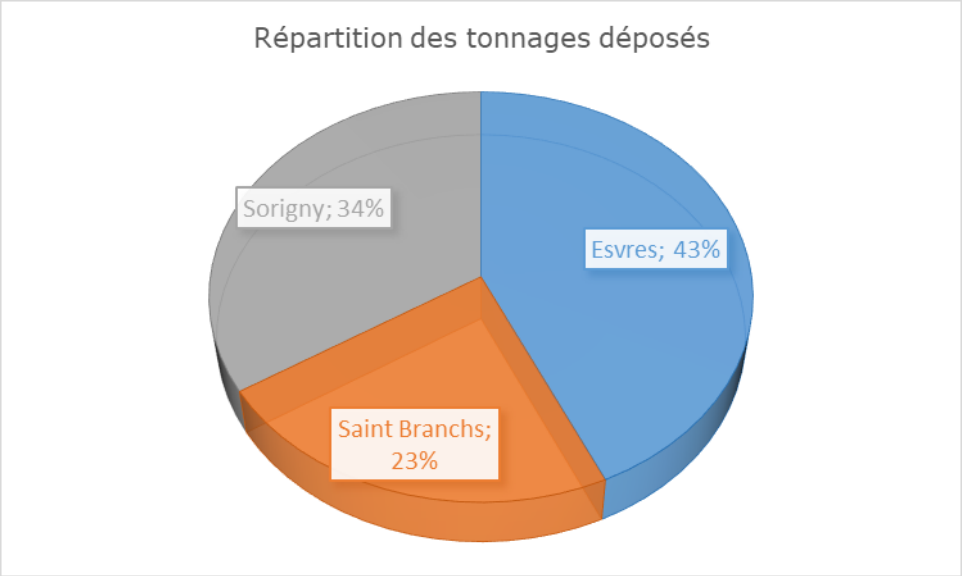

4.6.1.1 La déchèterie d'Esvres sur Indre

	2019	2020	Variation
Tout-venant	1 360 t	988 t	-27%
Gravats	929 t	833 t	-10%
Bois	159 t	172 t	8%
Déchets verts	1 245 t	1 050 t	-16%
Cartons	82 t	71 t	-14%
Papiers	5 t	18 t	260%
Ferrailles	134 t	128 t	-4%
DDS	59 t	52 t	-12%
Amiante	39 t	49 t	26%
Pneus	9 t	10 t	11%
DEE	118 t	95 t	-19%
Total	**4 139 t**	**3 466 t**	**-16%**
Nombre de passages	**34 698**	**30 509**	**-12%**
Quantité déposée par passage	**119 kg**	**114 kg**	**-4%**

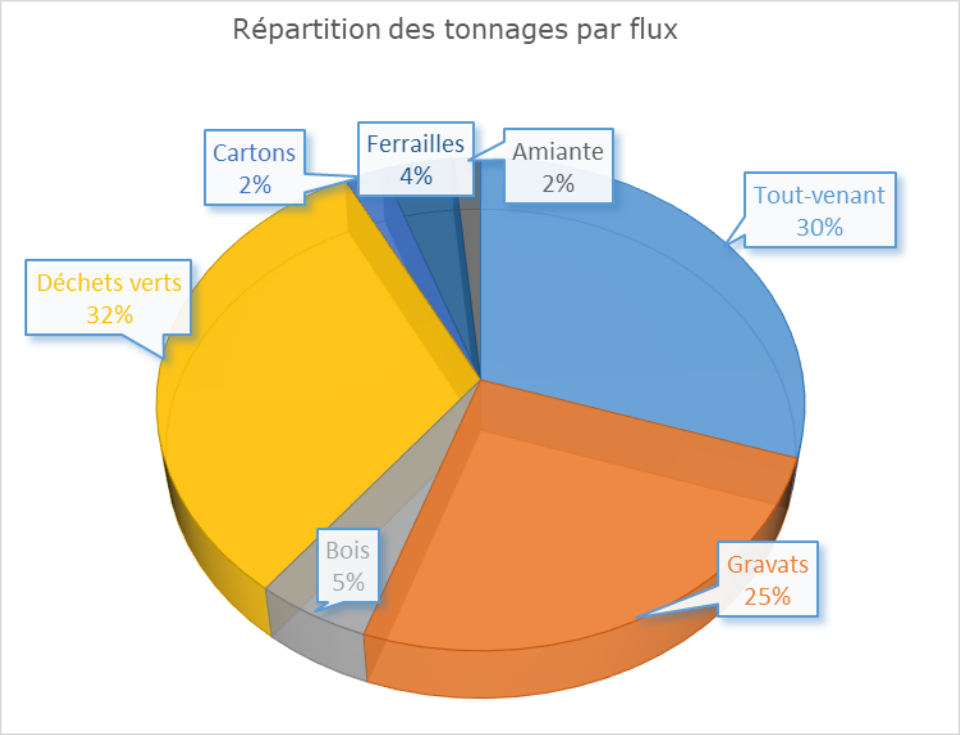

4.6.1.2 La déchèterie de Saint-Branchs

	2019	2020	Variation
Tout-venant	888 t	569 t	-36%
Gravats	687 t	364 t	-47%
Bois	123 t	115 t	-6%
Déchets verts	1 245 t	526 t	-58%
Cartons	63 t	50 t	-21%
Papiers	5 t	12 t	140%
Ferrailles	60 t	61 t	2%
DDS	42 t	31 t	-26%
Eco-DDS	0	0,2 t	-
Amiante	30 t	21 t	-30%
DEE	56 t	51 t	-9%
Total	**3 199 t**	**1 800 t**	**-44%**
Nombre de passages	**21 813**	**15 644**	**-28 %**
Quantité déposée par passage	**147 kg**	**115 kg**	**-22 %**

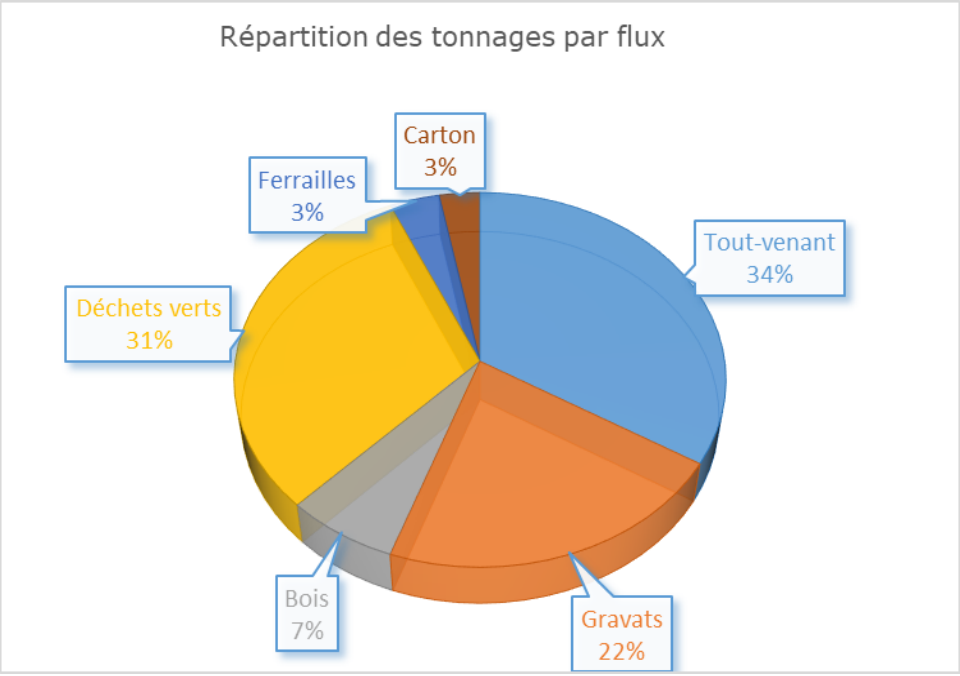

4.6.1.3 La déchèterie de Sorigny

	2020
Tout-venant	649 t
Gravats	852 t
Bois	71 t
Déchets verts	822 t
Cartons	53 t
Papiers	17 t
Ferrailles	103 t
DDS	38 t
Eco-DDS	6 t
DEE	77 t
Plâtre	45 t
Total	**2 733 t**
Nombre de passages	**21 722**
Quantité par passage	**126 kg**

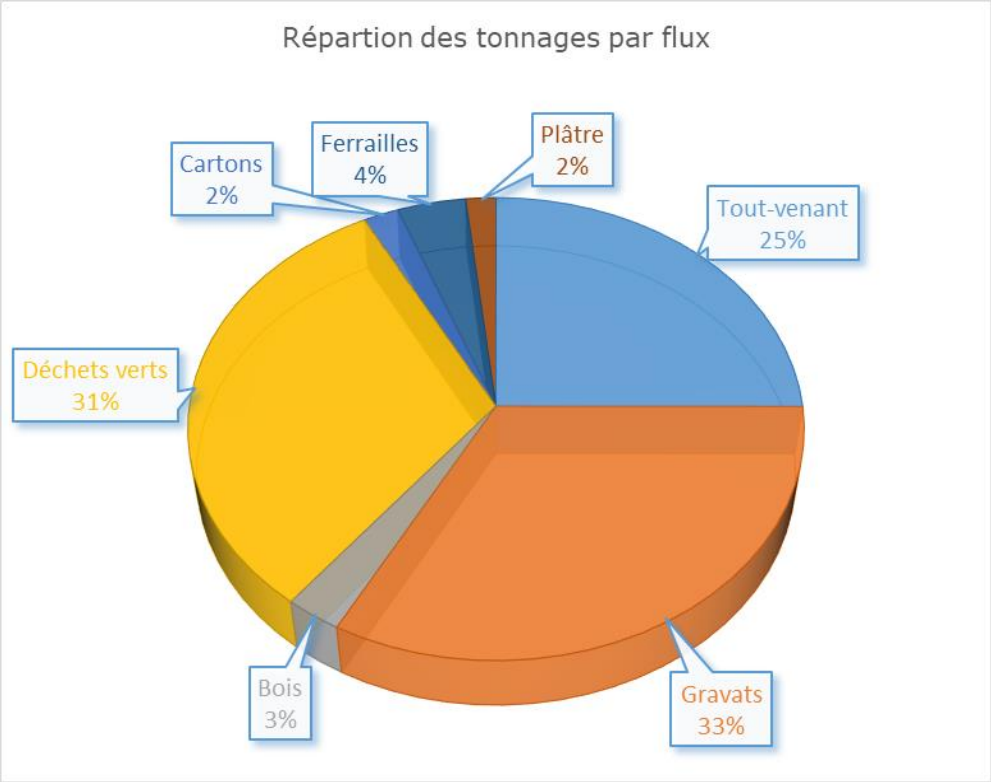

4.6.2 Focus sur les déchets diffus spécifiques

Les déchets dangereux des ménages (DDM) sont divisés en deux groupes :

- les DDM solides (néons, aérosols, filtres usagés, emballages souillés plastiques et emballages souillés métalliques ainsi que les peintures et produits pâteux),
- les DDM liquides (acides, bases, produits réactifs ou non identifiés, produits phytosanitaires, solvants, comburants, huile alimentaire et de vidange).

Déchèterie d'Esvres :

	2019	2020	Variation
Huile alimentaire	784 kg	677 kg	-13,6%
Filtre huile de vidange	200 kg	140 kg	-30,0%
Acides	185 kg	87 kg	-53,0%
Bases	560 kg	383 kg	-31,6%
Aérosols	1 305 kg	1 201 kg	-8,0%
Produits phytosanitaires	1 955 kg	1 410 kg	-28,0%
Produits réactifs ou non identifiés	1 500 kg	712 kg	-52,5%
Solvants	5 283 kg	4 435 kg	-16,0%
Déchets explosifs	2 764 kg	513 kg	-81,4%
Peinture et pâteux	25 450 kg	21 122 kg	-17,0%
Emballages souillés plastiques	12 624 kg	14 438 kg	14,4%
Emballages souillés métalliques	4 261 kg	4 370 kg	2,6%
Ampoules et néons	683 kg	768 kg	12,4%
Batteries	1 115 kg	1 380 kg	23,8%

Déchèterie de Saint-Branchs :

	2019	2020	Variation
Huile alimentaire	769 kg	181 kg	-76,5%
Filtre huile de vidange	230 kg	260 kg	13,0%
Acides	135 kg	258 kg	91,1%
Bases	251 kg	249 kg	-0,8%
Aérosols	903 kg	1 209kg	33,9%
Produits phytosanitaires	924 kg	735 kg	-20,5%
Produits réactifs ou non identifiés	560 kg	594 kg	6,1%
Solvants	3 510 kg	2 339 kg	-33,4%
Déchets explosifs	560 kg	-	-
Peinture et pâteux	18 283 kg	11 897 kg	-34,9%
Emballages souillés plastiques	11 797 kg	9 235 kg	-21,7%
Emballages souillés métalliques	3 300 kg	3 713 kg	12,5%
Ampoules et néons	517 kg	500 kg	-3,3%
Batteries	681 kg	-	-

Déchèterie de Sorigny :

	2020
Huile alimentaire	440 kg
Filtre huile de vidange	80 kg
Acides	80 kg
Bases	360 kg
Aérosols	1 030 kg
Produits phytosanitaires	580 kg
Produits réactifs ou non identifiés	2 690 kg
Solvants	490 kg
Déchets explosifs	100 kg
Peinture et pâteux	9 630 kg
Emballages souillés plastiques	7 820 kg
Emballages souillés métalliques	3 580 kg
Ampoules et néons	620 kg

En septembre 2020, la filière Eco-DDS a été mise en place sur les trois déchèteries. EcoDDS traite uniquement les déchets chimiques provenant des ménages.

Les déchets diffus spécifiques suivent des filières de valorisation adaptées :

- les piles via la filière COREPILE,
- les radiographies via le partenariat avec Pharmaciens sans Frontières 37.

	2019	2020	Variation
Piles	1 945 kg	1 988 kg	2%
Radiographies	0	330 kg	-

4.6.3 Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux

Les DASRI peuvent être considérés comme faisant partie des déchets des ménages.
La filière dédiée DASTRI s'est mise en place au cours de l'année 2013.
La solution proposée est la mise à disposition gratuite, en pharmacie, de contenants normalisés pour les patients en auto traitement produisant des déchets de soins piquants / coupants. Ces contenants sont automatiquement délivrés pour tout achat de matériel piquant ou tranchant. Ils pourront ensuite, dans un délai de trois mois, être déposés, auprès des points de collecte désignés par DASTRI tels que des pharmacies.
La filière des DASRI est très spécifique et, bien que les volumes soient très fluctuants et qu'elle ne concerne qu'une fraction de la population, il est essentiel de la conserver pour des raisons de salubrité publique et de soutien aux usagers, afin de leur proposer un mode de traitement de leurs déchets conforme à la règlementation.
Indépendamment, la collectivité a donc défini des points de collecte dans les deux déchèteries en incluant la prestation au contrat d'exploitation des déchèteries.
Depuis juin 2013, COVED tient des permanences mensuelles sur chaque site : le 1er mercredi de chaque mois sur la déchèterie d'Esvres-sur-Indre, et le 1er vendredi de chaque mois sur la déchèterie de Saint-Branchs.
La collecte est de l'ordre de 1 ou 2 fûts de 50L par site et par mois.

5 Le traitement des déchets : organisation

5.1 Localisation des unités de traitement existantes

5.1.1 Des déchets collectés en porte à porte ou point d'apport volontaire

Type de déchet	Lieu de traitement
Déchets ménagers	Enfouissement au centre de Sonzay
Recyclables secs	Centre de tri de Chanceaux-près-Loches
Déchets verts	Plateforme de compostage de Chanceaux-près-Loches
Déchets des marchés	Enfouissement au centre de Chanceaux-près-Loches

5.1.2 Des déchets collectés en déchèteries

5.1.2.1 Déchèteries d'Esvres et Saint-Branchs

Type de déchet	Lieu de traitement
Tout-venant	Centre d'enfouissement de Chanceaux-près-Loches
Gravats	Centre d'enfouissement de Chanceaux-près-Loches
Bois	Centre de tri de Chanceaux-près-Loches
Déchets verts	Centre de compostage Ingrandes-sur-Vienne
Cartons	Centre de tri de Chanceaux-près-Loches
Papiers	Centre de tri de Chanceaux-près-Loches
Ferrailles	Menut Saint-Pierre-des-Corps

5.1.2.2 Déchèterie de Sorigny

Type de déchet	Lieu de traitement
Tout-venant	Centre d'enfouissement de Sonzay
Gravats	Centre d'enfouissement de Sonzay
Plâtre	Eco granulats Villedomer
Bois	Ecosys Saint Pierre des Corps
Déchets verts	Ecosys Saint Pierre des Corps
Cartons	Centre de tri SUEZ Montlouis
Papiers	Centre de tri SUEZ Montlouis
Ferrailles	Centre de tri SUEZ de Montlouis
DDS	PROTEC Nouâtre

5.1.3 Les filières

Type de déchet	Filière
DEEE	Eco-système
DDS des ménages	Eco-DDS
Piles	COREPILE
Pneus	Aliapur

5.2 Capacités de traitement des unités de traitement

Le centre de tri COVED situé à Chanceaux-près-Loches peut accueillir 6 000 t/an d'emballages ménagers et de papiers recyclables en mélange.
Le centre de stockage Suez situé à Sonzay a une capacité de 150 000 t/an. Seuls les déchets considérés comme ultimes y sont envoyés.
Le site de co-compostage SEDE situé à Ingrandes-sur-Vienne a une capacité d'accueil de 75 000 t par an (40 000 t de boues et 35 000 t de déchets végétaux).

5.3 Les repreneurs des matières valorisables issues du tri sélectif

Matériau	Repreneur
Acier	ARCELOR MITTAL (La Plaine Saint Denis 93)
Aluminium	AFFIMET (Compiègne 60)
Briques alimentaires	REVIPAC (Turckheim 68)
Bouteilles et flacons plastiques clairs et foncés	VALORPLAST (Paris 75)
Emballages ménagers recyclables	PALM (Descartes 37)
Carton 1.05	PALM (Descartes 37)
Verre	SAINT GOBAIN (Crouy 02)
Papiers	NORSKE (Gobley 88)

6 Le traitement des déchets : bilan

6.1 Tonnages traités

	2019	2020	Variation
Emballages	663 t	769 t	16,0%
Verre	1 537 t	1 441 t	-6,2%
DV porte à porte	2 274 t	2 310 t	1,6%
DV déchèterie	2033 t	2 397 t	17,9%
Apports directs DV	138 t	142 t	2,9%
Ferraille	194 t	292 t	50,5%
Cartons	143 t	117 t	-18,2%
Gravats	1 617 t	2 048 t	26,7%
Plâtre	0	45 t	-
Piles	2 t	2 t	0,0%
Radiographies	0	0,33 t	-
Pneus	9 t	10 t	11,1%
Textiles	103 t	113 t	9,7%
Papiers	636 t	538 t	-15,4%
Bois	282 t	357 t	26,6%
DEE	173 t	223 t	28,9%
DDS	101 t	127 t	25,7%
Total	**9 905 t**	**10 931 t**	**10,4%**

6.2 Détail des tonnages de déchets issus de la collecte sélective et des recettes associées

	2019	2020	Variation
Aluminium	11 t	5 t	-54,5%
Acier	70 t	93 t	32,9%
Flaconnage plastique	198 t	195 t	-1,5%
Carton brun	143 t	117 t	-18,2%
Cartonnettes	351 t	451 t	28,5%
Briques	33 t	25 t	-24,2%
Papiers	636 t	538 t	-15,4%
Verre	1 537 t	1 441 t	-6,2%
Total	**2 979 t**	**2 865 t**	**-3,8%**

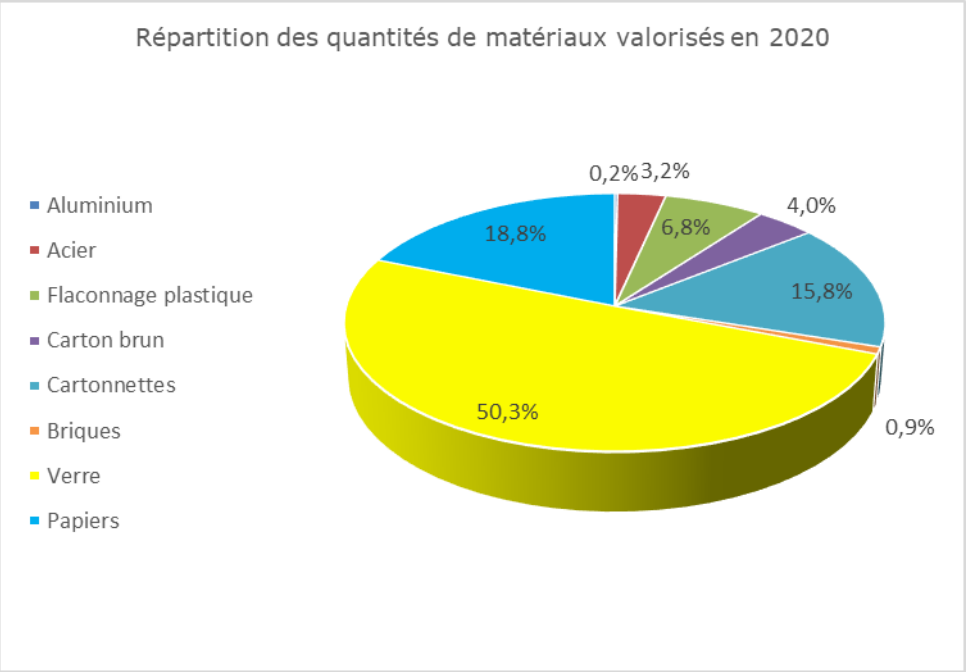

	Recettes
Aluminium	1 638,41 €
Acier	10 367,39 €
Flaconnage plastique	32 044,28 €
Carton brun	5 115,52 €
Cartonnettes	1 701,67 €
Briques	249,64 €
Verre	27 478,13 €
Papiers	28 345,80 €
Total	**106 940,84 €**

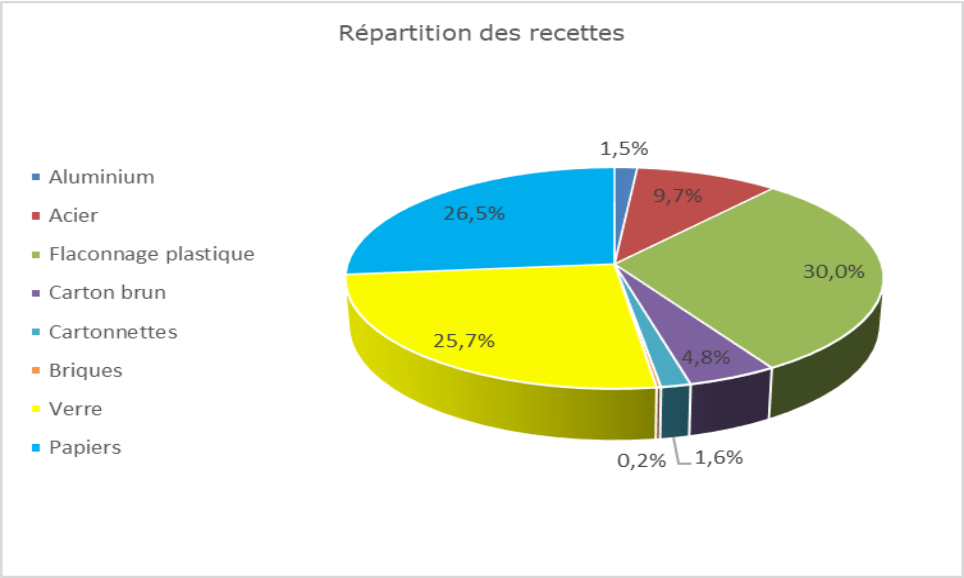

6.3 Taux global de valorisation

Le taux global de valorisation correspond au rapport entre la quantité de déchets valorisés (matière ou énergie) et la quantité totale des déchets générés.
Le taux global de valorisation 2020 est de 47%, la loi de transition énergétique fixe un objectif de 65% pour 2025 : la mise en place des filières Eco-DDS et ECO-mobilier sur les trois déchèteries, l'extension des consignes de tri vont permettre d'améliorer le taux de valorisation.

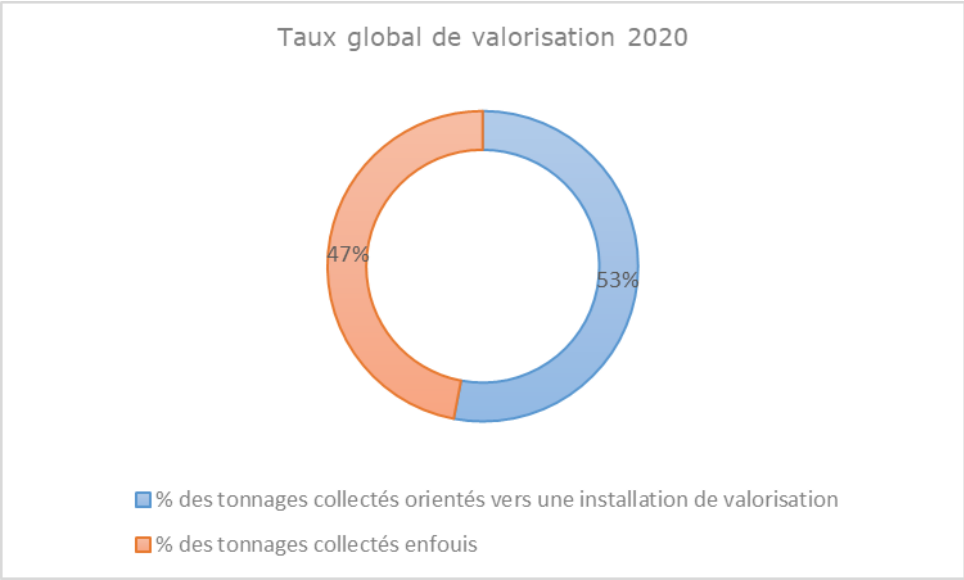

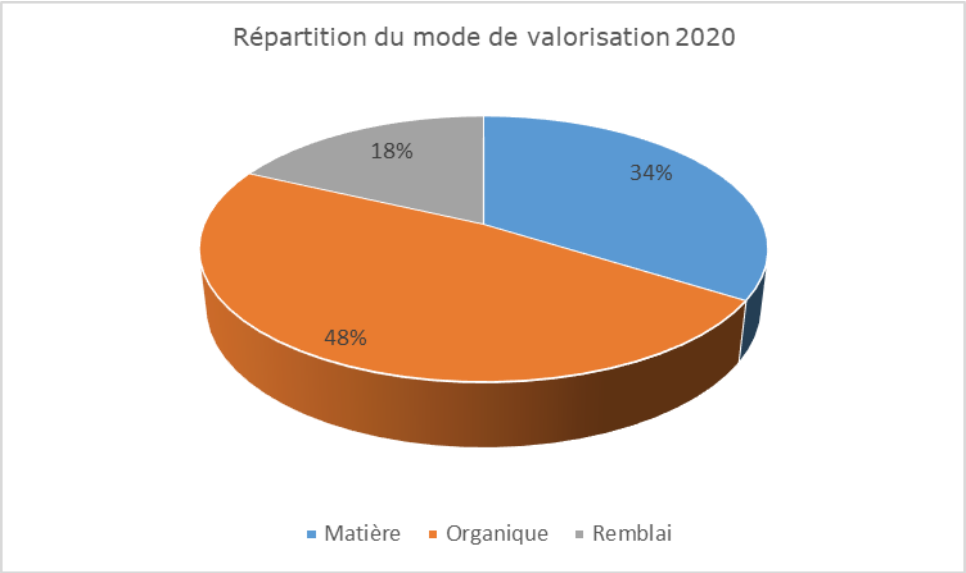

6.4 Refus de tri et performance

Chaque mois une caractérisation des déchets issus du tri sélectif a lieu au centre de tri de Chanceaux-près-Loches.

Date caractérisation	Taux de refus
13 janvier 2020	19,6%
10 février 2020	24,18%
16 mars 2020	13,49%
20 avril 2020	11,59%
18 mai 2020	41,33%
15 juin 2020	23,20%
27 juillet 2020	11,39%
17 août 2020	14,14%
14 septembre 2020	14,30%
28 octobre 2020	23,15%
23 novembre 2020	15,38%
7 décembre 2020	26,55%
Moyenne	**19,9%**

	2019	2020	Variation
Taux moyen de refus	17,0%	19,9%	17,1%
Erreurs de tri (kg/hab/an)	11,4	13,2	15,8%

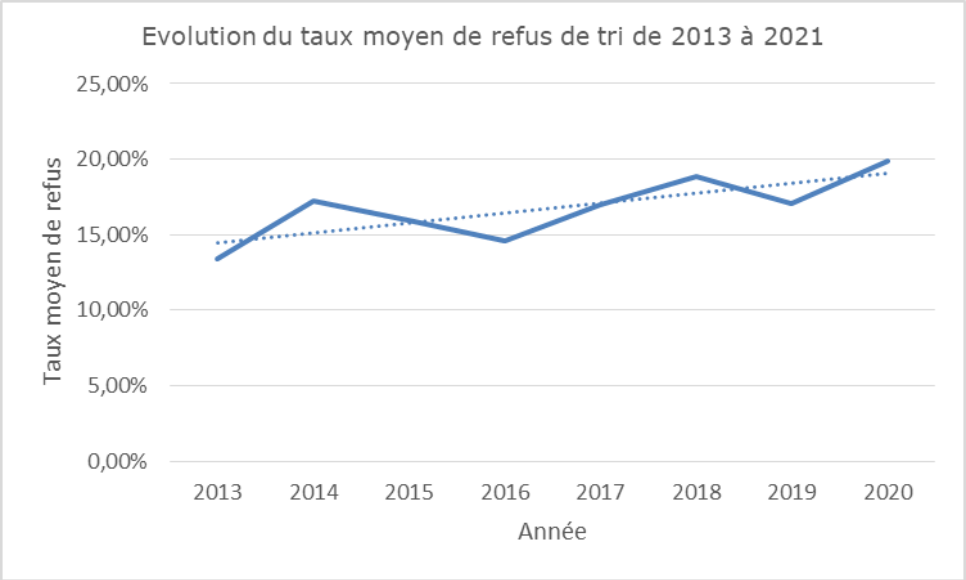

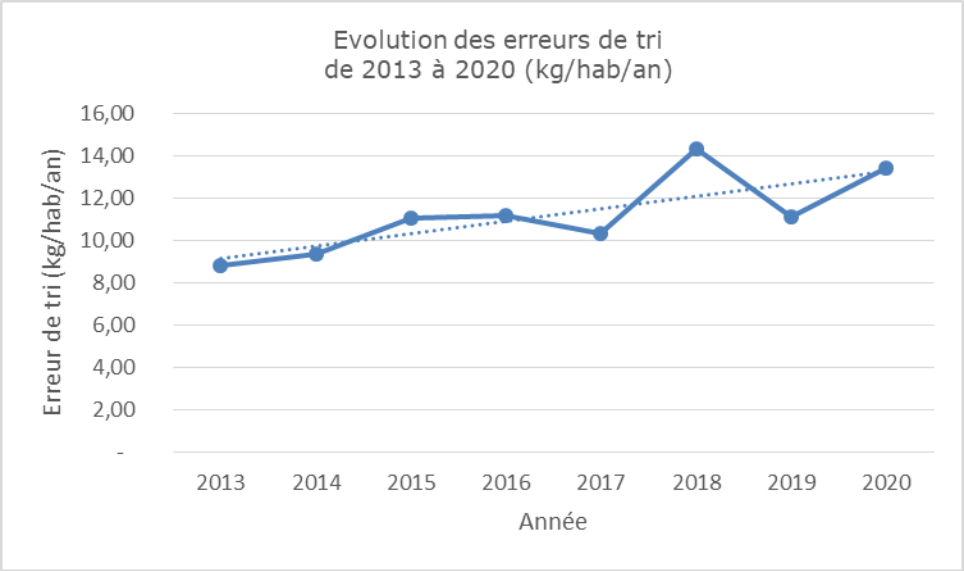

Les erreurs de tri ont sensiblement augmenté en 2020, le confinement peut être à l'origine de cette hausse, néanmoins on observe une tendance générale à l'augmentation des refus de tri.

2EME PARTIE LES INDICATEURS ECONOMIQUES ET FINANCIERS

1 Modalités d'exploitation du service public de gestion des déchets.

1.1 Les modes de gestion

	OMr	Emballages et papiers	Déchets verts	Verre
Collecte	COVED	COVED	COVED	COVED
Transport	COVED jusqu'au centre de transfert de la Riche Mauffrey jusqu'à Sonzay	COVED	COVED	COVED
Traitement	Enfouissement au centre de Sonzay	Centre de tri de Chanceaux Près Loches	Compostage Chanceaux Près Loches	Saint Gobain

	Déchèteries Esvres et Saint Branchs	Déchèterie Sorigny
Gardiennage	COVED	Régie
Transport déchets non dangereux	COVED	OURRY
Traitement non dangereux	COVED	SUEZ
Transport déchets dangereux	PROTEC	PROTEC
Traitement déchets dangereux	PROTEC	PROTEC

1.2 Le montant annuel des principales prestations rémunérées à des entreprises

Prestation	Nom	Durée et échéance du contrat	Montant annuel	Variation N/N-1
Collecte OMR	COVED	6 ans-31/12/2025	710 935 €	ns
Transport des OMr au centre d'enfouissement	MAUFFREY	2 ans – 31/12/2022	67 974 €	-17%
Traitement des OMr	SUEZ	2 ans – 31/12/2022	598 848 €	25%
Collecte et traitement du sélectif	COVED	3 ans et 9 mois 30/09/2022	851 997 €	-5%
Collecte du verre	COVED	3 ans et 9 mois 30/09/2022	86 976 €	
Collecte et traitement déchets verts	COVED	3 ans- 31/12/2020	305 332 €	3%
Collecte et traitement des déchets des marchés	COVED	3ans et 9 mois 30/09/2022	14 342 €	15%
Gardiennage des déchèteries Esvres et Saint Branchs, transport et traitement des déchets non dangereux	COVED	4 ans-31/12/2021	449 207 €	-17%
Transport et traitement des déchets dangereux des déchèteries Esvres et Saint Branchs	PROTEC	4 ans-31/12/2021	50 239 €	-23%
Transport et traitement des déchets non dangereux de la déchèterie de Sorigny	OURRY/SUEZ	4,5 ans-31/12/2025	199 537 €	-
Transport et traitement des déchets dangereux de la déchèterie de Sorigny	PROTEC	4,5 ans-31/12/2025	17 096 €	-
Fourniture de sacs	SOCOPLAST	3 ans-31/12/2022	65 480 €	3%
Fourniture de bacs	ESE	3 ans- 31/12/2022	6 384 €	-4%
Fourniture de composteurs	QUADRIA		9559 €	22%
Logiciel déchèteries	TRADIM	31/12/2021	2 184 €	

2 Budget, coût du service et financement

2.1 Le montant annuel global des dépenses liées aux investissements et au fonctionnement du service et les produits

2.1.1 Les charges

Chapitre	Article	Centre de coût	CA 2020
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	60612 - Energie - Electricité	Electricité	2 462,67 €
	60622 - Carburants	Carburant chargeur	1 477,80 €
	60622 - Carburants	Carburant BOM	22 858,48 €
	60623 - Alimentation	Rattachement de charges	-116,76 €
	60631 - Fournitures d'entretien	Déchèteries	761,61 €
	60632 - Fournitures de petit équipement	Achat de sacs jaunes	65 480,40 €
	60632 - Fournitures de petit équipement	Déchèterie Sorigny	1 302,68 €
	60632 - Fournitures de petit équipement	DV en porte à porte	1 499,40 €
	60632 - Fournitures de petit équipement	Ordures ménagères résiduels	3 478,27 €
	60636 - Vêtements de travail	Déchèterie Sorigny	6 369,38 €
	6064 - Fournitures administratives	Déchèterie Sorigny	309,80 €
	6078 - Achats de marchandises. Autres	Achat bacs DV	6 384,00 €
	6078 - Achats de marchandises. Autres	Achat de composteurs	9 559,44 €
	611 - Contrats de prestations de services	Collecte du sélectif	938 175,32 €
	611 - Contrats de prestations de services	Déchèteries Esvres, Saint Branchs, Sorigny	722 103,13 €
	611 - Contrats de prestations de services	Collecte des DV en porte à porte	305 331,70 €
	611 - Contrats de prestations de services	Collecte des marchés municipaux	14 341,92 €
	611 - Contrats de prestations de services	Transport et traitement des OM	704 482,85 €
	611 - Contrats de prestations de services	Collecte des OM	669 028,65 €
	6122 - Crédit-bail mobilier		238,80 €
	6135 - Locations mobilières	Location benne à pneus Esvres	2 446,80 €
	615232 - Entretien de réseaux	Entretien réseau Grange Barbier	2 181,30 €
	61551 - Entretien et répar. sur matériel roulant	Entretien chargeur déchèterie	8 585,55 €

	61551 - Entretien et répar. sur matériel roulant	Entretien BOM	23 100,72 €
	6156 - Maintenance	Maintenance	4 067,48 €
	6182 - Documentation générale et technique	GPS camion	2 462,65 €
	6182 - Documentation générale et technique	Gestion déchèteries	9 909,60 €
	6184 - Versements à des organismes de formation	Formation	4 950,00 €
	6228 - Rémun. div. d'interméd. et d'honor.	FNCCR	138,87 €
	6251 - Voyages et déplacements	Frais de péage et déplacement	1 758,95 €
	6262 - Frais de télécommunications	Déchèterie Sorigny	2 769,89 €
	6283 - Frais de nettoyage des locaux	Ménage	1 820,90 €
	62878 - Remb. frais à d'autres organismes	Déchèterie Joué	118 959,00 €
	62878 - Remb. frais à d'autres organismes	Suivi trentenaire Billette	30 108,26 €
	6355 - Taxes et impôts sur les véhicules	Taxe à l'essieu	336,00 €
TOTAL CHARGES A CARACTERE GENERAL			**3 689 125,51 €**
012 - CHARGES DE PERSONNEL	6488 - Autres charges du personnel	OM9 - Ordures ménagères résiduelles	399 363,23 €
TOTAL CHARGES DE PERSONNEL			**399 363,23 €**
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	65548 - Autres contributions	Contribution déchèteries SMICTOM	581 108,73 €
	65548 - Autres contributions	Contribution SMICTOM	1 320 203,37 €
	65548 - Autres contributions	Cotisation Touraine Propre	13 654,40 €
AUTRES CHARGES	Charges indirectes	Frais de siège et amortissements	702 204,00 €
TOTAL AUTRES CHARGES			**2 617 170,50 €**
TOTAL DEPENSES			**6 705 659,24 €**

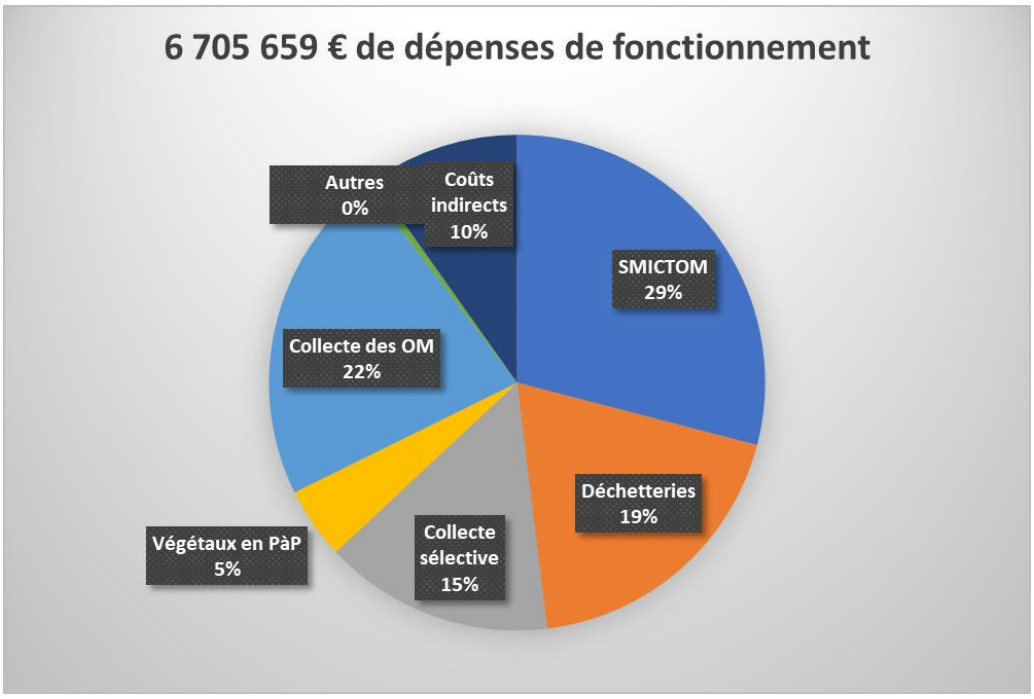
6 705 659 € de dépenses de fonctionnement
Autres 0%
Coûts indirects 10%
SMICTOM 29%
Collecte des OM 22%
Déchetteries 19%
Végétaux en PàP 5%
Collecte sélective 15%

2.1.2 Les produits

Chapitre	Article	Centre de cout	CA 2020
013 - ATTENUATION DE CHARGES	6419 - Remboursements sur rémunérat. du person.	Ordures ménagères résiduelles	32 853,36 €
TOTAL 013 - ATTENUATION DE CHARGES			**32 853,36 €**
70 - PRODUITS DES SERVICES, DU DOMA	70612 - Redevance spéciale	Redevance spéciale	21 323,00 €
70 - PRODUITS DES SERVICES, DU DOMA	70613 - Abon.ou redev.p/enlèv.des déchets indust	Facturation pro déchèterie	4 318,25 €
70 - PRODUITS DES SERVICES, DU DOMA	7078 - Ventes autres marchandises	Valorisation collecte sélective	124 576,99 €
70 - PRODUITS DES SERVICES, DU DOMA	7078 - Ventes autres marchandises	Valorisation déchèteries	7 972,20 €
70 - PRODUITS DES SERVICES, DU DOMA	7078 - Ventes autres marchandises	Vente bacs DV	8 880,00 €
70 - PRODUITS DES SERVICES, DU DOMA	7078 - Ventes autres marchandises	Vente composteurs	1 720,00 €
TOTAL 70 - PRODUITS DES SERVICES, DU DOMA			**168 790,44 €**
73 - IMPOTS ET TAXES	7331 - Taxes d'enlèvement des ordures ménagères	Produit de la TEOM	5 874 302,00 €
TOTAL 73 - IMPOTS ET TAXES			**5 874 302,00 €**
74 - DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PART	7478 - Autres organismes	Soutien CITEO	335 907,33 €
74 - DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PART	7478 - Autres organismes	Soutien Ecosystème	7 065,53 €
TOTAL 74 - DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PART			**342 972,86 €**
77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS	7711 - Dédits et pénalités perçus	Pénalités marché COVED	2 500,00 €
77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS	7711 - Dédits et pénalités perçus	Pénalités marché COVED	17 777,00 €
77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS	773 - Mandats annulés ou atteints	Mandats annulés	5 603,42 €
77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS	775 - Produits des cessions d'immobilisations	Vente BOM	22 000,00 €
TOTAL 77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS			**47 880,42 €**
TOTAL RECETTES			**6 466 799,08 €**

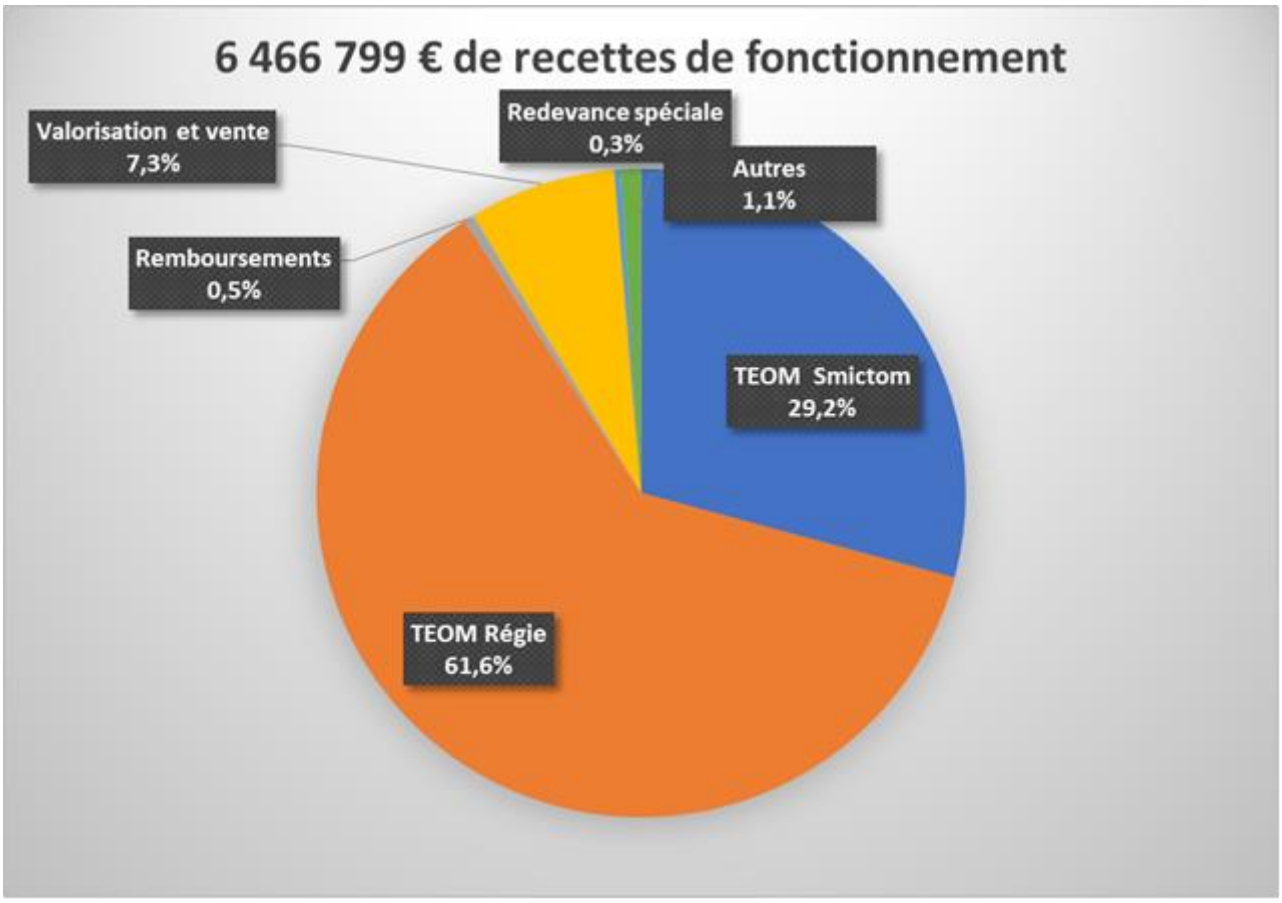

2.1.3 La répartition des charges et des produits

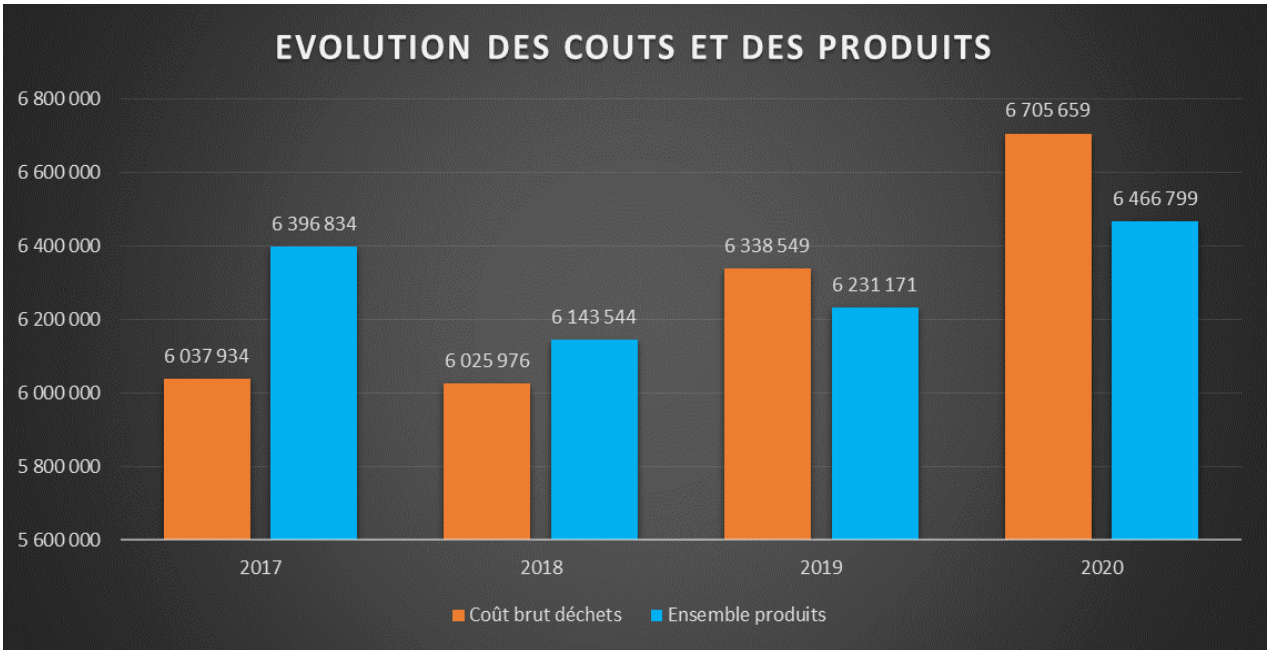

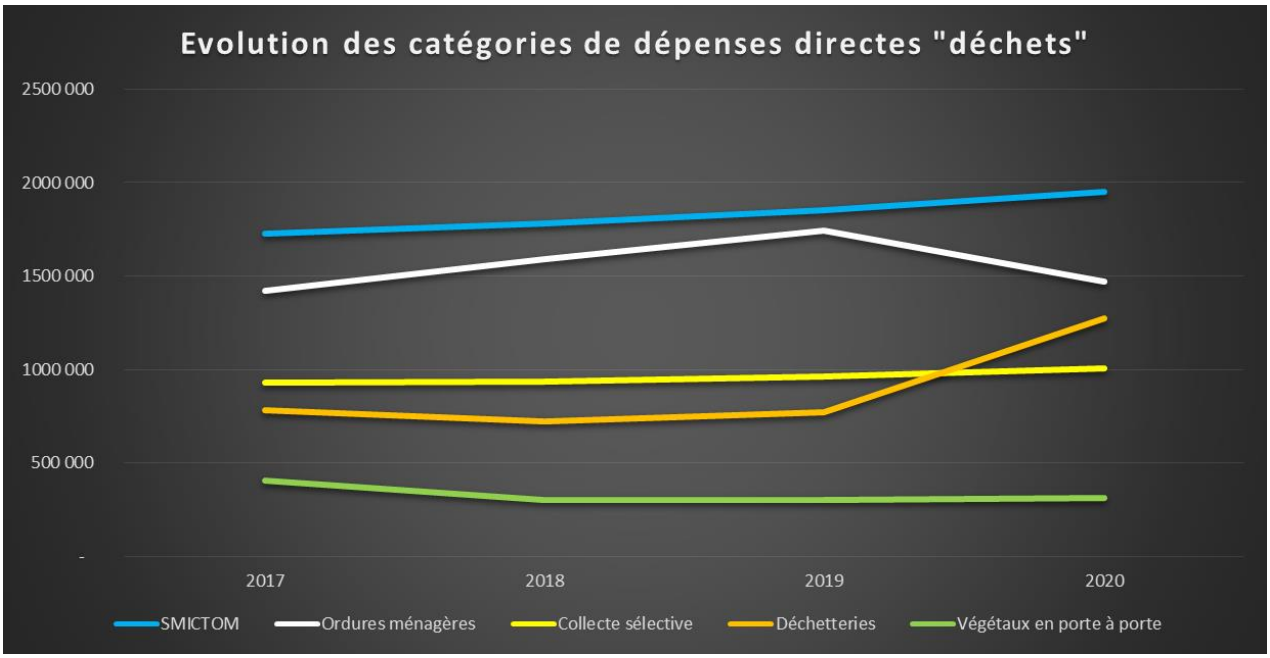

2.2 Coût brut et coût aidé ramené à l'habitant

2.2.1 Définitions

Coût brut : ensemble des charges (structure, collecte, transport, traitement…). Ce coût est exprimé en euros TTC par tonne ou par habitant.

Coût aidé : ensemble des charges (structure, collecte, transport, traitement…) moins les produits industriels (ventes de matériaux et d'énergie, prestation à des tiers), les soutiens des éco-organismes et les aides publiques. Ce coût reflète la charge restant à financer par la collectivité.

2.2.2 Coût tous flux confondus

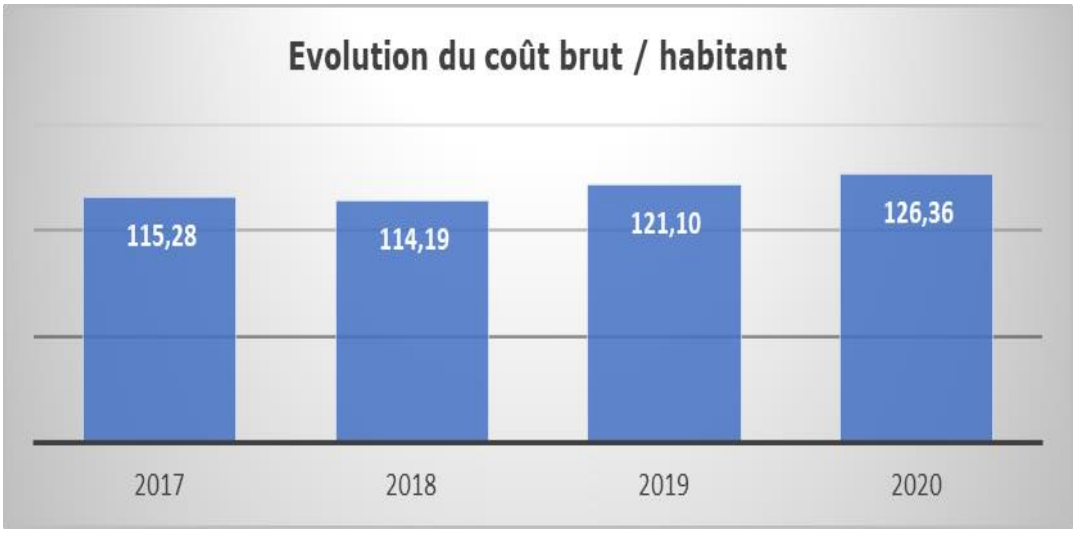

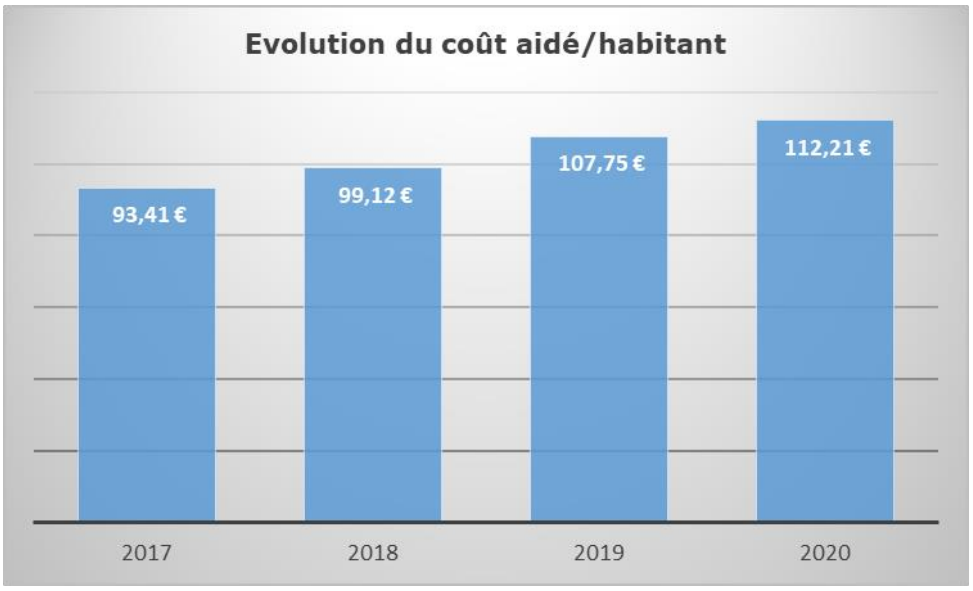

2.2.3 Coût par flux de déchets

	SMICTOM	OM	CS	DV	Déchèteries
2019 (€/hab)	106,25	55,80	33,04	18,79	27,50
2020 (€/hab)	110,15	47,51	34,09	19,31	42,01
Variation n/N-1	**3,7 %**	**-14,9%**	**3,2%**	**2,8%**	**52,8%**

2.3 Coût brut et coût aidé ramené à la tonne

2.3.1 Coût brut et coût aidé tous flux confondus

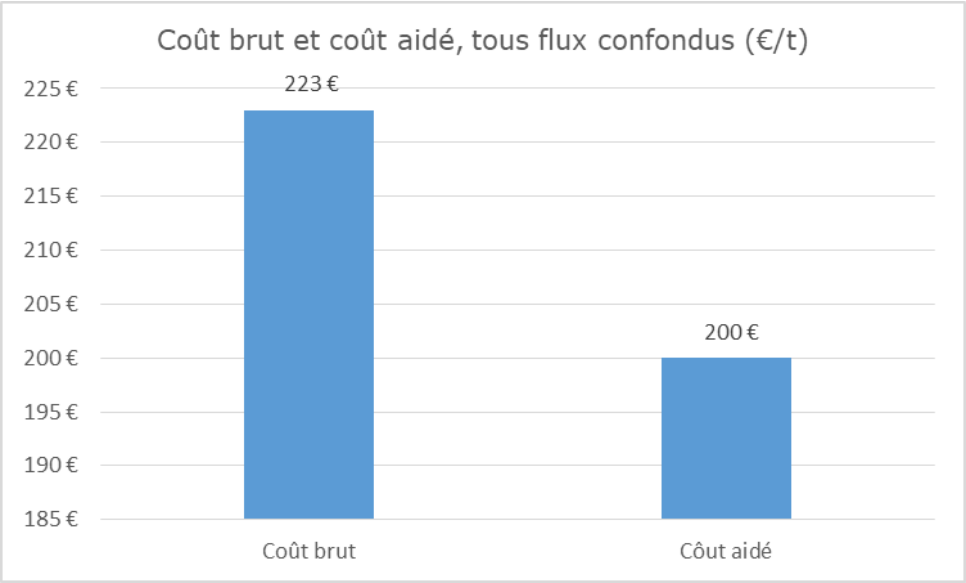

2.3.2 Coût brut et coût aidé par flux

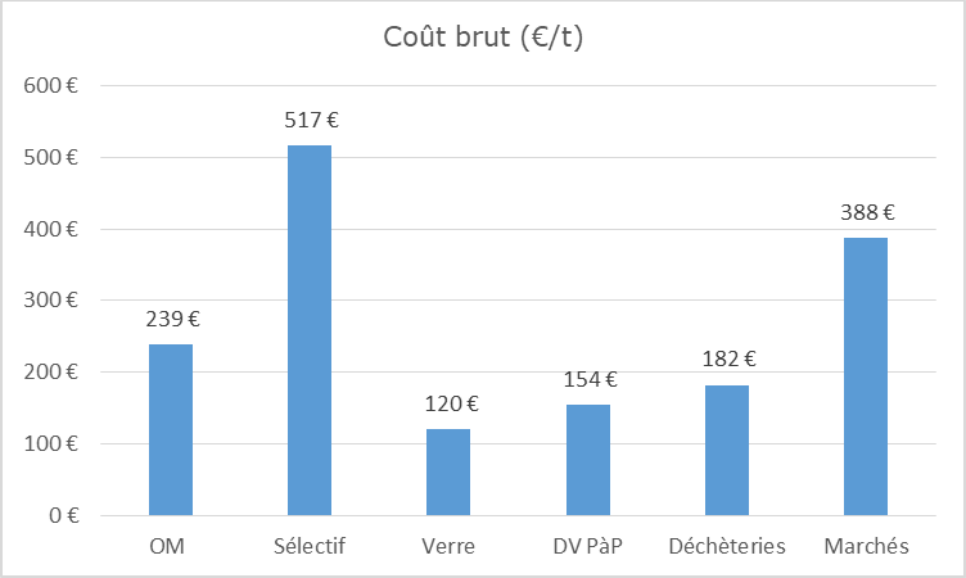

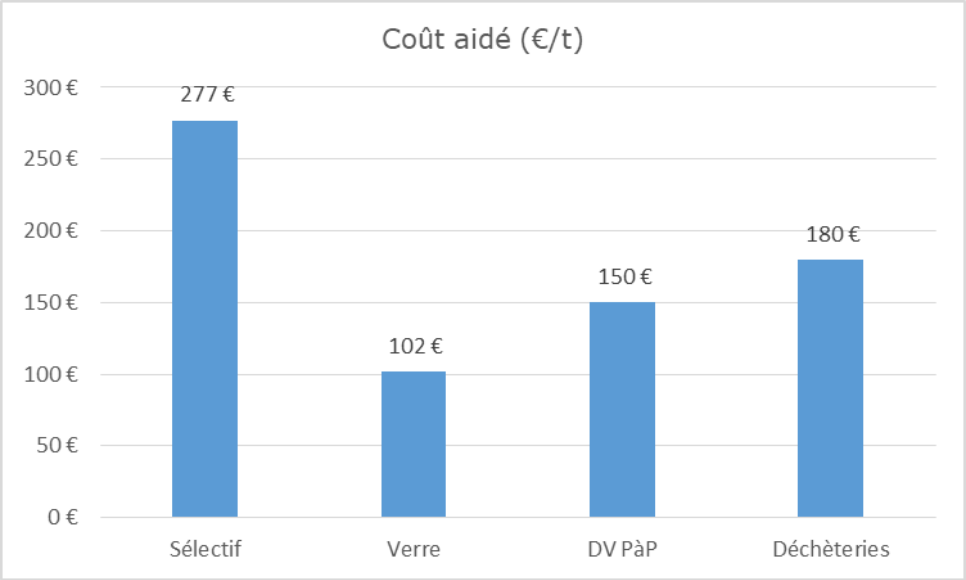

2.4 Le financement du service public

2.4.1 La Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM)

Le service est financé par la TEOM, taxe additionnelle à la taxe foncière sur les propriétés bâties. La collectivité en fixe chaque année le taux par délibération, selon le zonage suivant :

Commune	Zone	Taux 2020
Artannes-sur-Indre	A2	12,49%
Artannes-sur-Indre	A1	11,97%
Esvres-sur-Indre	B1	12,14%
Esvres-sur-Indre	B2	11,38%
Montbazon-Veigné	C	14,97%
Monts	D	15,13%
Saint-Branchs	E1	13,84%
Saint-Branchs	E2	12,65%
Sorigny	F2	12,79%
Sorigny	F1	12,04%
Truyes	G2	12,26%
Truyes	G1	11,46%
Azay-le-Rideau taux plein	H2	17,99%
Autres communes taux réduit	H1	14,39%

2.4.2 La redevance spéciale

La mise en place de la redevance spéciale a été validée par le Conseil communautaire par délibération en date du 19 septembre 2013 et confirmée par Touraine Vallée de l'Indre en décembre 2017.
Une convention a pour objet la définition des relations contractuelles entre Touraine Vallée de l'Indre et l'usager non ménager potentiellement redevable, pour la collecte et le traitement de ses déchets non ménagers assimilables aux ordures ménagères.
Les usagers non ménagers concernés par cette convention sont les usagers produisant un volume théorique supérieur à 1 540 litres hebdomadaire d'ordures ménagères résiduelles assimilées (soit l'équivalent d'une dotation supérieure à deux bacs 770 litres collectés une fois par semaine).
Les usagers non ménagers produisant plus de 7 700 litres d'ordures ménagères résiduelles assimilées par semaine sont considérés comme produisant trop de déchets pour que ceux-ci soient assimilés à des déchets ménagers. Ils sortent du service public et doivent faire obligatoirement appel à un prestataire pour l'évacuation et le traitement de leurs déchets.
Les usagers non ménagers produisant un volume théorique inférieur à 1 540 litres hebdomadaire d'ordures ménagères résiduelles assimilées ne sont pas assujettis à la redevance spéciale, le montant de la TEOM étant réputée suffire à couvrir le coût du service.